

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ**, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 février 2022, le conseil municipal a adopté le règlement 392-22 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Le présent règlement entre en vigueur à cette date conformément à la Loi.

Que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 174, rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Nazaire, ce treizième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux.




Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et greffier-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Pierre-Yves Tremblay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cet effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 13<sup>e</sup> jour d'avril 2022.



Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et greffier-trésorier